

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre, à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie,
- en exercice : 19	Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire.
	Date de convocation du conseil municipal : 4 septembre 2026
- présents : 14	Présents : Danièle BOISSAYE QUEMENEUR, Jean Luc CARIOU, Josépha CHANAL, Justine CORRE, Luc DELAS, Renaud DURANT DE SAINT ANDRE, Hervé GUYADER, Yves GUIGNOT, Sylvie PETEAU, Ronan POIRIER, Dany SEZNEC, Adeline TURCHI, Maryvonne YOUINOU-FEREC
- votants : 19	Excusés avec procuration : Serge SALAUN donne pouvoir à Danièle BOISSAYE QUEMENEUR, Christophe GIRAULT donne pouvoir à Luc DELAS, Stéphanie ISOARD donne pouvoir à Adeline TURCHI, Sylvie HISLER-RICHARD donne pouvoir à Josepha CHANAL, Zohra SENOUCI donne pouvoir à Gilles CALVEZ
	Absents : néant
	Secrétaire de séance : Justine CORRE

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE - DESAMANTAGE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES, SITE DU CREQUIN (DCM202649)

Madame Josepha CHANAL, Première adjointe au Maire, présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention relatif au projet de désamiantage de la toiture du bâtiment des services techniques de la commune, situé au lieu-dit Le Créquin.

L'étude de financement du projet montre que celui-ci pourrait être éligible au dispositif de financement porté par la région Bretagne qui viendrait en complément de l'autofinancement de la commune. En outre, ce projet est suivi par la direction de la vitalité du territoire du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), Géo parc mondial UNESCO.

A cet effet, Madame Josepha CHANAL sollicite l'autorisation au conseil municipal de transmettre un dossier de demande pour l'obtention de la subvention près la région Bretagne après avoir explicité l'ensemble de la démarche de projet qui se décline comme suit :

1 - Caractéristiques techniques de l'opération

L'opération de désamiantage est le préalable obligatoire à la rénovation complète de la toiture du bâtiment : renforcement de la charpente existante et couverture. En outre, un projet de solarisation est à l'étude en lien avec la Société publique locale énergies renouvelables de la CAPLD (SPL ENR).

La surface totale de la toiture à désamianter est de 665 m². La surface totale des matériaux à

désamianter est estimée à 730 m² (chevauchement de 20 cm par plaque).

Le projet de solarisation est envisagé sur une surface de 252 m², soit 37.9 % de la surface totale désamiantée. La partie restante sera également rénovée afin d'assurer la sécurité, l'étanchéité et la pérennité de l'ensemble de la structure.

Les travaux de désamiantage comprendront la préparation et la sécurisation du chantier, le confinement des zones concernées, la dépose des éléments contenant de l'amiante, leur conditionnement, leur transport et leur traitement dans une filière agréée, ainsi que les opérations de contrôle et de restitution de la zone. Ces travaux seront confiés à une entreprise disposant des qualifications et certifications requises pour intervenir sur des matériaux amiantés.

En résumé :

Surface totale à désamianter (surface toiture)	665 m ²
Surface totale des plaques (surface matériaux)	730 m ²
Surface solarisée	252 m ²
Part de la toiture solarisée (+35%)	37.9 %
Nouvelle couverture	Bac acier compatible avec l'installation photovoltaïque

Coût prévisionnel et financement

Le coût prévisionnel de l'opération de désamiantage est estimé dans une fourchette comprise entre 55 000€ et 69 000€ TTC. Le montant définitif sera arrêté après réception et analyse des offres des entreprises.

La commune sollicite auprès de la Région Bretagne une subvention de 29 400€. L'aide régionale est calculée à hauteur de 40€ par mètre carré à désamianter si un projet de solarisation est envisagé et couvre 35% au moins de la superficie totale à désamianter. Ce montant est de 50€ le mètre carré si des travaux d'isolation de toiture sont réalisés.

Le solde sera pris en charge par la commune, déduction faite des autres aides éventuellement obtenues.

Financement	Devis estimatif bas	Devis estimatif haut
Coût total prévisionnel (Devis)	55 000€	69 000€
Subvention sollicitée auprès de la Région Bretagne - Hypothèse 1 665 m ² x 40€	26 600€	26 600€
Subvention sollicitée auprès de la Région Bretagne - Hypothèse 2 730 m ² x 40€	29 400€	29 400€
Reste à charge prévisionnel - Hypothèse 1	21 100€	42 400€
Reste à charge prévisionnel - Hypothèse 2	25 600€	39 600€

Objectifs environnementaux et territoriaux

Le projet poursuit notamment les objectifs suivants :

- Supprimer durablement les matériaux amiantés présents sur un bâtiment communal utilisé quotidiennement par les agents des services techniques ;

- Améliorer la sécurité, la pérennité et les conditions d'exploitation du bâtiment ;
- Rénover la toiture et la rendre compatible avec l'installation d'une centrale photovoltaïque ;
- Valoriser une surface de toiture communale par la production locale d'une énergie renouvelable ;
- Organiser la redistribution sur le territoire de l'énergie produite en surplus ;
- Contribuer au développement de l'aménagement territorial et aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier pour l'obtention de la subvention pour l'opération de désamiantage de la toiture du bâtiment des services techniques, site du Créquin.

Le Maire

Gilles CALVEZ

